

# Inno'Watch

## Conditions Générales de Vente

Version du 5 Juin 2019

### Table des matières

1	Objet des Conditions Générales de Vente .....	3
2	Définitions .....	3
3	Acceptation des Conditions Générales de Vente .....	4
4	Dispositions générales .....	5
4.1	Devoir d'information.....	5
4.2	Obligation de collaboration .....	5
4.3	Clause de réserve de propriété .....	6
4.4	Limites strictes d'utilisation de la plateforme .....	6
4.5	Information pour l'utilisation de la solution .....	7
4.6	Formation du Contrat.....	8
4.7	Propriété des contenus.....	8
4.8	Validation des contenus .....	8
4.9	Sauvegarde des contenus.....	8
4.10	Hébergement et stockage des données.....	9
4.11	Confidentialité et déontologie .....	9
4.12	Non sollicitation de personnel .....	9
4.13	Responsabilité du client .....	10
4.14	Responsabilité de la Société .....	11
4.15	Réclamation – Conformité.....	12
4.16	Garantie .....	12
4.17	Disponibilité du service.....	13
4.18	Services non couverts .....	13
4.19	Force majeure .....	14
4.20	Notification et computation des délais .....	14
4.21	Utilisation du nom du client à titre de référence .....	14
4.22	Cession du contrat .....	15
4.23	Autonomie des stipulations .....	15
4.24	Loi applicable et attribution de juridiction.....	15
5	Service Inno'Watch .....	16
5.1	Définition du service Inno'Watch .....	16
5.2	Modalités pratiques de la veille eCom CS .....	16
5.3	Subjectivité des ratings et des canaux .....	16
5.4	Langue de l'activité de Veille .....	17
5.5	Conditions d'utilisation des services et de l'application Inno'Watch.....	17
5.6	Conditions d'utilisation des données & Propriété des données .....	17
5.7	Conditions de partage des données.....	17
5.8	Un service Soumis à la mise à disposition des données éditeurs .....	17
5.9	Changement des modalités d'alimentation en données .....	18
5.10	Liste des Workloads Suivis .....	18
6	Conditions d'Utilisation.....	20
6.1	Durée de la Prestation.....	20

6.2	Renouvellement .....	20
6.3	Resiliation .....	20
6.4	Réversibilité .....	21
6.5	Responsabilité de la gestion des comptes .....	21
7	Conditions Financières .....	22
7.1	Prix – Escompte .....	22
7.2	Révision du Prix .....	22
7.3	Facturation .....	22
7.4	Conditions de paiement.....	22
7.5	Retard de Paiement.....	23
8	Données personnelles .....	24
8.1	Sécurité et confidentialité des données personnelles.....	24
8.2	Responsabilité et obligations du Client.....	24
9	Mises à jour logiciel.....	26

## 1 OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir et de définir les droits et obligations de chacune des parties à tout contrat conclu entre la Société et ses Clients relativement à la vente et/ou à l'utilisation de produits conçus ou des services fournis par cette dernière. Les présentes conditions excluent l'application de tout autre document émanant du Client et notamment de ses propres conditions générales d'achat.

## 2 DEFINITIONS

- **Client** : Désigne toute personne physique ou morale qui achète ou émet le souhait d'acheter les produits vendus par la Société eCom CS.
- **Conditions Générales de Vente (CGV)** : Présent document, qui décrit les conditions générales préalablement acceptées de manière formelle et explicite par tous les Clients de la Société lorsque qu'ils signent le Bon de Commande relatif à l'utilisation de l'une des Solutions de la Société.
- **Conditions Particulières** : Conditions spécifiques à un Client, décrites dans un Bon de Commande, qui détaillent les règles d'usage d'une Solution de la Société chez le Client.
- **Contrat** : Désigne l'ensemble des stipulations énoncées dans :
  - Le bon de commande signé par le Client, contenant des Conditions Particulières
  - Les présentes Conditions Générales de vente (ou "CGV"),
  - Ainsi que tout préambule, avenant ou annexe qui viendrait les compléter, les modifier ou s'y substituer

En cas de contradiction entre les termes des Conditions Particulières du bon de commande et ceux des CGV, les dispositions des Conditions Particulières prévaudront.

- **Correspondant du Client** : Personne unique habilitée à solliciter les services de maintenance et de support du Prestataire.
- **Données** : Désignent les informations, publications et de manière générale, les données de la base de données dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs;
- **Editeur** : Entreprise éditant une solution utilisées par le Client, et dont la solution entre dans le périmètre de l'activité de Veille de la Société.
- **Identifiants** : Désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service
- « **INNO'WATCH** » ou la « **Solution** » : désigne le service proposé en mode SaaS par la Société

- **Licence** : Autorisation d'usage temporaire d'une Solution, acquise par le Client auprès de la Société.
- **Logiciel** : Désigne tout logiciel fourni par la Société au Client.
- **Office 365** : Plateforme collaborative Online éditée par Microsoft
- **Plateforme** : voir Solution
- **Service** : Désigne le droit pour le Client, pour la durée du Contrat fixée dans le bon de commande :
  - d'utiliser la solution et ses fonctionnalités comme précisé dans les conditions particulières du Bon de Commande,
  - de bénéficier des prestations associées à la solution
 Les prestations comprises dans le Service forment un tout indivisible. La liste des prestations composant le Service, avec les niveaux de service et la liste des fonctionnalités de la Plateforme, décrivent les qualités essentielles du Service rendu par la société.
- **Société** : Désigne la Société eCom CS.
- **Solutions** : Désigne les Applications Web associées aux services proposés en mode hébergé.
- **Utilisateur** : Désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.
- **Veille** : action de surveillance permanente des modifications d'un produit, comportement, usage ou service, afin d'accélérer et faciliter la prise en compte des changements tant en termes de maintenance en conditions opérationnelles qu'en termes d'innovation dans les usages.

### 3 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le présent contrat et ses annexes expriment l'intégralité des obligations des Parties concernant les prestations prévues par le Contrat, sous la seule réserve des avenants qui pourront être régularisés ultérieurement, et éventuellement, des autres contrats écrits qui les lient par ailleurs.

L'utilisation des Services proposés suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes CGV. L'utilisation des Services emporte pleine et entière acceptation des dispositions contenues dans les présentes CGV.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les dispositions en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres dispositions qui continueront de s'appliquer sans exception.

La société pourra modifier unilatéralement le contenu des CGV faisant qu'il appartient au client de les consulter à chaque utilisation.

Le client accepte sans réserve les conditions générales de vente énumérées dans le présent document, à l'exclusion expresse de toutes conditions autres ou contraires qui seraient insérées dans des documents d'information, lettres, factures, e-mails... et de tous les usages professionnels contraires aux présentes qui seront inopposables à la société.

Le fait que la société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de s'en prévaloir ultérieurement. Est inopposable à la Société toute adjonction, rature, modification ou suppression portée sur les conditions générales de vente qui ne serait pas revêtue de l'approbation de la Société.

## **4 DISPOSITIONS GENERALES**

### **4.1 DEVOIR D'INFORMATION**

En qualité de prestataire professionnel, La Société s'engage à assurer un devoir d'information vis-à-vis du Client tout au long de l'exécution du Contrat.

La Société attire l'attention du Client sur le fait que le Service proposé est un service standard conçu pour des entreprises de taille variable. Il appartient dès lors au Client, préalablement à la signature du Contrat :

- de définir précisément ses besoins,
- de vérifier que le Service correspond à la définition de ses besoins
- et que le Service est dimensionné dans une mesure qui lui permette de remplir ses objectifs professionnels propres, que La Société ne saurait connaître. A défaut pour le Client d'avoir remis au Prestataire une expression écrite et détaillée de ses besoins, le Client reconnaît que la proposition commerciale du Prestataire vaudra expression de ses besoins.

Le Client reconnaît avoir été informé par La Société que la mise en œuvre et le bon usage du Service est susceptible de dépendre de la capacité du Client à former au préalable ses Utilisateurs à l'usage du Service et à adapter certains de ses processus internes d'organisation et/ou de fonctionnement.

### **4.2 OBLIGATION DE COLLABORATION**

De manière générale, chaque partie s'engage à exécuter le Contrat de bonne foi, notamment en coopérant avec l'autre partie dans le cadre de l'exécution des prestations à sa charge, par exemple en communiquant à l'autre partie tous les documents, renseignements et informations nécessaires ou demandés pour permettre à la Société d'assurer le Service dans les conditions prévues au Contrat.

Chaque partie s'engage à désigner un interlocuteur principal chargé d'assurer un suivi opérationnel de l'exécution du Contrat avec l'autre partie. Cet interlocuteur doit être doté de l'expérience, de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

Préalablement à la signature du Contrat, le Client reconnaît avoir disposé de la part de la Société de l'ensemble des informations déterminantes pour son consentement, présentant un lien direct avec le contenu du Contrat ou la qualité de la Société, sauf pour le Client à prouver :

- qu'il ignorait de manière légitime l'une de ces informations ou qu'il avait fait confiance au Prestataire
- et que la connaissance de cette information déterminante l'aurait conduit à contracter à des conditions substantiellement différentes.

La Société rappelle également au Client que son devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation que La Société se propose d'accomplir au profit du Client.

Enfin, La Société rappelle au Client que toute appréciation économique inexacte du Service par le Client précédant la signature du Contrat n'est pas une cause de nullité du Contrat conclu.

#### **4.3 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La Société conserve la propriété intégrale du service Inno'Watch et du logiciel «OnTime OI », seule la licence d'utilisation consentie dans le cadre de l'abonnement est délivrée à l'acheteur en contre partie du paiement intégral du prix indiqué sur son bon de commande. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, le recouvrement des licences vendues et restées impayées.

#### **4.4 LIMITES STRICTES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME**

Le Service comprend le droit d'utiliser la Plateforme, dans le monde entier, seulement pendant la durée du Contrat, de manière non exclusive et non transférable, et ne peut faire l'objet d'une sous-licence, d'une cession, d'un transfert ou d'une mise à disposition d'un tiers. La Plateforme peut être utilisée :

- seulement en accès distant grâce à Internet, dans le respect des règles d'identification et d'affectation des droits (les "Identifiants") du Client qui seul décide des Utilisateurs qu'il autorise à utiliser le Service ;
- seulement pour le traitement des données des Utilisateurs par le Client dans les conditions limitativement définies dans le Contrat.

La Plateforme est une œuvre de l'esprit dont La Société garde l'entière propriété et que le Client et tout Utilisateur s'interdisent notamment :

- De copier ou de reproduire, de représenter, modifier, transmettre, publier, adapter en tout ou partie par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- D'utiliser autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes ;
- De traduire ou de transcrire dans tout autre langage ou langue, ou de l'adapter ou de lui adjoindre tout objet non conforme à sa spécification.

Cette clause concerne tout élément de la Plateforme (images, bases de données,...) autres que ceux appartenant au Client ou aux Utilisateurs auxquels il a accordé un accès.

Toute tentative du Client de modifier les conditions d'utilisation de la Plateforme, ou toute utilisation de la Plateforme dans des conditions non prévues au Contrat, sans l'accord préalable et écrit de la Société, est réputée constituer une inexécution suffisamment grave de la part du Client et entraîne le droit pour la Société de suspendre le Service immédiatement et de plein droit après une mise en demeure conformément aux conditions de l'article "RÉSILIATION".

Le Client peut accepter de nouveaux Utilisateurs. La Société crée les comptes, les Utilisateurs pouvant modifier les mots de passe.

Les Identifiants des Utilisateurs sont personnels et confidentiels, sous la responsabilité du Client. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur. Chaque Utilisateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Client s'assurera qu'aucune personne non expressément habilitée par ses soins n'ait accès au Service. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité physique et logique des terminaux individuels d'accès au Service. Dans l'hypothèse où le Client aurait connaissance de ce qu'une personne non habilitée aurait accès au Service, le Client s'engage à en informer La Société sans délai. En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, La Société transmettra un nouveau mot de passe à l'Utilisateur.

Pour bénéficier des services proposés au présent contrat, le Client devra avoir préalablement réglé au Prestataire la totalité des prestations ou redevances facturées pour le mois qui débute.

#### **4.5 INFORMATION POUR L'UTILISATION DE LA SOLUTION**

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative et que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;
- Que la Société a pris d'importantes mesures de sécurisation de l'accès à la Plateforme, selon une obligation de moyens, mais que les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'Utilisateur à ses risques et périls ;
- Qu'Internet est un réseau ouvert et que les informations transmises par ce moyen ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion frauduleuse, malveillante ou non autorisée dans le système d'information de l'Utilisateur, de piratage, d'altération ou d'extraction non autorisée de données, de modifications, altérations malveillantes de programmes ou fichiers ou de contamination par des virus informatiques. Qu'il lui appartient par conséquent de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, l'Utilisateur renonce à engager la responsabilité du Prestataire concernant un

ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus, sauf manquement à une obligation de moyens.

L'accès aux Solutions ne peut s'effectuer qu'au travers du réseau Internet et d'un navigateur web à jour (Google Chrome et Edge préconisés). Le Client sera seul responsable de sa connexion au réseau Internet et de tous les frais associés. Le nombre d'utilisateurs autorisés correspond au nombre d'abonnés définis dans le bon de commande. Chaque utilisateur a son propre login (code et mot de passe).

L'Utilisateur reconnaît avoir été suffisamment informé quant aux conditions informatiques requises pour accéder à la Plateforme.

#### **4.6 FORMATION DU CONTRAT**

Tout produit ou service vendu par la Société fait préalablement l'objet d'un devis détaillé et chiffré adressé au Client et valable pour une durée de 45 jours. Au-delà il devient caduc et ne vaut donc plus offre de vente. Le contrat est réputé valablement formé dès l'acceptation du devis par le client dans ce délai d'un mois. La Société sera tenue de son obligation de délivrance des produits ou services objets du contrat à compter du complet paiement du prix dans les conditions fixées au chapitre 7 des présentes.

Le Contrat est formé par le bon de commande et les présentes CGV. Les CGV ont été transmises au Client avant la signature des conditions particulières décrites dans le Bon de Commande. La signature du bon de commande entraîne l'acceptation sans réserve des CGV.

Ces CGV sont susceptibles d'évolution. Le Client pourra accepter les nouvelles CGV ou résilier sans faute en cas de refus des nouvelles CGV.

#### **4.7 PROPRIETE DES CONTENUS**

Le Contenu généré par la Société et sauvegardé par un Utilisateur via la Plateforme reste la propriété de la Société. Le Contenu ne sera pas transmis à des tiers sauf sur requête d'autorités administratives ou judiciaires compétentes.

#### **4.8 VALIDATION DES CONTENUS**

La Société se réserve le droit de refuser la présence sur ses serveurs, de fichiers importés par l'Utilisateur qui seraient jugés techniquement non conformes aux serveurs ou nuisant à leurs performances ou au contenu illégal si celui-ci lui a été signalé par un Utilisateur.

#### **4.9 SAUVEGARDE DES CONTENUS**

Le Client est informé que les données contenues sur la Solution sont sauvegardées quotidiennement.



#### **4.10 HEBERGEMENT ET STOCKAGE DES DONNEES**

Les données du Client sont stockées en France, sur Microsoft AZURE.

Le Client peut accéder aux conditions générales d'Azure et à sa politique de sécurité sur simple demande. Le Client reconnaît que les caractéristiques de cet hébergeur lui conviennent.

#### **4.11 CONFIDENTIALITE ET DEONTOLOGIE**

Sont considérées comme confidentielles les informations relatives au Contrat et aux stipulations qui y sont contenues, et les données du Client traitées par le Service, et de manière générale, et sans que cette liste soit limitative, au projet d'entreprise des Parties et de leurs activités présentes et futures, leur personnel, leur savoir-faire, que ces informations soient obtenues directement ou indirectement auprès de l'autre partie, de ses employés, de ses sous- traitants, mandataires ou prestataires de service. Les informations confidentielles sont fournies "en l'état", sans aucune garantie expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur intégrité. Ne constituent pas des informations confidentielles :

- les informations accessibles au public sans manquement aux termes du Contrat de la part de la partie qui les divulguent ou les utilisent ;
- les informations valablement détenues par une partie avant leur divulgation par l'autre ;
- les informations valablement obtenues auprès d'un tiers autorisé à transférer ou à divulguer lesdites informations, sans manquement à une obligation de confidentialité.

Chaque partie s'engage :

- à ne pas utiliser les informations confidentielles, pour quelque cause que ce soit, sauf en exécution des droits et obligations découlant du Contrat,
- à ne divulguer les informations confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf à ceux de leurs employés, prestataires de service ou sous-traitants auxquels ces informations sont nécessaires pour l'exécution du Contrat, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après sa résiliation, quelle qu'en soit la cause.

Pour la protection des informations confidentielles de l'autre partie, chaque partie s'engage à prendre les mesures de protection minimum qu'elle prendrait pour protéger ses propres informations confidentielles.

Chaque partie reconnaît que celle d'entre elles qui utilise ou divulgue sans autorisation une information confidentielle obtenue de l'autre partie à l'occasion des négociations engage sa responsabilité dans les conditions du droit commun.

#### **4.12 NON SOLLICITATION DE PERSONNEL**

Le Client s'oblige à ne pas proposer une embauche aux intervenants de la Société avec lesquels il aurait été en contact, pendant toute la durée du contrat et sur une période de deux ans à compter de l'échéance du dernier contrat. Dans le cas où cette obligation ne serait pas respecté, le client s'engage à dédommager la Société en lui versant

immédiatement et sur simple demande, une somme forfaitaire égale à 12 fois la rémunération brute mensuelle du salarié au moment de son départ.

#### **4.13 RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client se porte fort du respect par les Utilisateurs à qui il concède un accès au Service du respect du présent Contrat et des conditions générales d'utilisation de la Plateforme.

Le Client est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait de la Plateforme est conforme aux dispositions légales et réglementaires. La Société ne donne aucune garantie au Client quant à la conformité de l'utilisation de la Plateforme, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

Le Client assume l'entière responsabilité quant aux conséquences directes et/ou indirectes de l'application des conseils et des recommandations de la Société et cela sans pouvoir rechercher sur un quelconque fondement que ce soit la responsabilité de ce dernier. Les études, analyses et éventuels conseils de la Société ou générés (automatiquement ou pas) par la Solution doivent être traités uniquement comme des opinions.

Le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de la Société si une fonctionnalité dysfonctionne en raison d'un manquement du Client ou d'un Utilisateur.

Le Client est responsable des actions des Utilisateurs pour lesquels il a demandé la création d'un compte ou qu'il a autorisés à utiliser la Plateforme.

Les Utilisateurs sont des personnes physiques. Chaque Utilisateur dispose de son propre accès. Il lui est interdit de permettre à un tiers d'utiliser son compte ni d'échanger son accès avec celui d'un autre Utilisateur.

Les comptes Utilisateur sont créés par La Société. Lorsque le raccordement entre la Solution et le Tenant Office 365 du Client n'est pas réalisé, chaque Utilisateur reçoit un mail lui indiquant qu'un compte lui a été créé, incluant son mot de passe pour accéder à la Solution.

L'Utilisateur doit s'engager à respecter les conditions d'utilisation de la Plateforme. Le nombre d'Utilisateurs peut évoluer en cours de Contrat, la redevance évoluant elle aussi en fonction du nombre d'Utilisateurs.

Le Client est responsable des Contenus insérés par les Utilisateurs pour lesquels il a demandé la création d'un compte. Les Utilisateurs déclarent être les auteurs ou disposer de l'ensemble des droits ou autorisations nécessaires sur l'ensemble des Contenus qu'ils téléchargent sur les serveurs ou qu'ils utilisent dans le cadre du Service.

A ce titre, le Client déclare que les Utilisateurs détiennent les droits de propriété intellectuelle et/ou autorisations de reproduction et de représentation des Contenus qu'ils téléchargent et pour lesquels ils font usage de la Plateforme. La Société ne saurait être tenue responsable du non-respect de cette clause.

Le Client s'engage à ne pas télécharger de Contenus contenant ou susceptibles de contenir des virus ou des programmes qui détruisent les données, ni de contenus

illégaux ou susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le Client s'engage également à vérifier de manière raisonnable que les Contenus qu'il utilise ne contiennent pas de virus ou de programmes susceptibles notamment de perturber le fonctionnement du Service ou de porter un quelconque préjudice aux autres utilisateurs du Service.

Le Client est entièrement responsable de toute création, transmission ou publication de Contenu au moyen de la Plateforme et des conséquences de ses actes.

L'utilisation du Service, et notamment le stockage des Contenus, s'effectue sous la seule responsabilité du Client et dans la limite des droits de propriété intellectuelle détenus et/ou obtenus par l'Utilisateur. Il revient à chaque Utilisateur de respecter les droits des tiers.

Le Client reconnaît que les Contenus considérés comme contrevenant aux lois ou réglementations en vigueur pourront être remis par La Société aux autorités chargées de faire respecter la loi.

Il est expressément convenu qu'au cas où La Société serait mis en cause, à quel que titre que ce soit (tout élément y compris la marque du Client en cas de prestation en marque blanche), dans quel que pays que ce soit, par un tiers sur le fondement notamment d'un droit de la propriété industrielle et/ou intellectuelle relatif à un élément directement ou indirectement fournis par le Client, en ce compris par tout Utilisateur, ce dernier s'engage à garantir entièrement La Société des conséquences économiques et financières directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

Le Client devra s'assurer de l'envoi des données à la Plateforme. Le Client ne pourra reprocher au Prestataire sur un quelque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Client veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

#### **4.14 RESPONSABILITE DE LA SOCIETE**

Chacune des parties est responsable des conséquences résultant de ses erreurs ou omissions ainsi que celles de ses sous-traitants éventuels.

La Solution ne réalise en aucun cas une gestion en lieu et place du Client. Elle est un outil d'aide et il revient donc au Client d'appliquer les préconisations du Service si elles lui conviennent et de vérifier que cette application est conforme.

La Société n'est en aucune manière responsable des dommages directs, indirects ou imprévisibles causés par une mauvaise implémentation partielle ou totale des recommandations du Service, en particulier perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, ou tout autre dommage.

La Société n'est en aucun cas responsable des dommages causés par le fait du Client lui-même, d'un tiers ou par un cas de force majeure.

La Société ne garantit pas que la solution soit exempte de tout défaut mais s'engage à y remédier avec toute la diligence raisonnable possible.

La Société s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer les meilleures garanties sur l'intégrité des données et notamment :

- Le stockage sur plusieurs disques
- La sauvegarde quotidienne des données.

La Société ne pourra être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait d'une utilisation illicite du Service.

#### **4.15 RECLAMATION – CONFORMITE**

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation doit être adressée à la Société par le Client.

Toute réclamation résultant de la livraison, de vices apparents ou d'un défaut de conformité des produits sera irrecevable au-delà d'un délai de 10 jours à compter de la livraison.

Toute réclamation pour vices cachés devra, à peine d'irrecevabilité, être adressée à la Société dans un délai de 10 jours à compter de la découverte du vice ou à compter du jour où il aurait dû être normalement découvert.

Par ailleurs, toute action en justice à l'encontre de la Société, pour quelque motif que ce soit, devra, à peine d'irrecevabilité, avoir fait préalablement l'objet d'une réclamation amiable dans les conditions du présent article et être intentée dans le délai de 6 mois maximum à compter de l'émission de ladite réclamation.

#### **4.16 GARANTIE**

La Société garantit

- que la Plateforme est originale,
- être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme, sous réserve des éventuels modules de la Plateforme qui bénéficieraient d'une licence de type "Open Source" ou disposer du droit de concéder une licence d'utilisation au Client sur les éventuels modules additionnels de la Plateforme choisis par le Client et intégrés dans le Service, dont les droits de propriété intellectuelle sont détenus par un tiers qui en aurait concédé l'usage au Prestataire de manière à ce que ce dernier puisse valablement à son tour en concéder l'usage au Client dans les conditions figurant au Contrat.

Pendant la Durée du Contrat, La Société garantit le Client contre toute action ou procédure au motif d'une éventuelle atteinte par la Plateforme aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. La Société se charge, à ses frais et à son choix, de la défense à conduire du fait de l'action menée à l'encontre du Client par un tiers alléguant d'une atteinte à ses droits. La Société paiera la totalité des dommages-intérêts auxquels le Client serait condamné par une décision de justice ayant autorité de la chose jugée au principal et passée en force de chose jugée, le Client devant assurer sa propre défense en cas d'action pénale. La Société garantit au Client la paisible jouissance de l'usage de la Plateforme et des éventuels modules additionnels, pour autant que le Client lui notifie sans délai toute menace d'action ou de procédure en ce sens, lui permette d'assurer sa défense et collabore avec La Société à cette défense aux frais de cette dernière (sauf en matière pénale ainsi qu'il est dit ci-dessus). La Société aura la maîtrise totale de la

défense civile, y compris l'appel, la négociation et le droit de parvenir à une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

En cas de condamnation civile d'un Prestataire par décision de justice ayant autorité de la chose jugée au principal et passé en force de chose jugée ou en cas de transaction conclue par la Société, la Société pourra, à son choix et à ses frais, soit :

- Obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser la Plateforme et/ou les éventuels modules additionnels - sans augmentation du montant de la contrepartie pécuniaire à la charge du Client et sans interruption d'usage du Service pour le Client - éventuellement en modifiant tout ou partie de la Plateforme (et/ou d'un module additionnel) pour qu'il ne constitue plus une contrefaçon des droits d'un tiers, soit
- Soit, si le droit de continuer à utiliser la Plateforme (et/ou un éventuel module additionnel) ne peut être obtenu ou si la Plateforme et/ou un module additionnel ne peut être remplacé ou modifié pour un coût raisonnable afin qu'il ne constitue plus la contrefaçon des droits d'un tiers, prononcer la résiliation du Contrat et rembourser au Client le montant total des Redevances payées par le Client au Prestataire pour la période postérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

#### **4.17 DISPONIBILITE DU SERVICE**

La Société fera tout son possible pour que la solution soit accessible aux jours ouvrés selon une obligation de moyens.

Le Client reconnaît que La Société ne pourra en aucun cas être responsable des éventuelles interruptions de fonctionnement de l'Internet. Le Service pourra par ailleurs être indisponible ponctuellement en raison d'opérations de maintenance.

La Société rappelle au Client que la fourniture d'une liaison entre la Plateforme et le système d'information du Client ne figure pas dans le Service et qu'il appartient au Client de disposer d'une connexion à un réseau de communication qui lui permette effectivement de recevoir des données de la Plateforme et de lui en transmettre et que les frais relatifs à sa connexion internet et son système informatique sont des frais que le Client doit lui-même prendre en compte.

Le Client reconnaît que :

- la description du Service,
- la liste des fonctionnalités de la Plateforme
- et le taux de disponibilité du Service décrit au présent article

rendent ensemble le Service du Prestataire d'une qualité conforme aux attentes légitimes du Client et du Prestataire, en considération de la nature des prestations, des usages et du montant de la contrepartie que le Client s'engage à payer au Prestataire pour bénéficier des prestations formant ensemble et de manière indivisible le Service.

#### **4.18 SERVICES NON COUVERTS**

- **La formation aux nouvelles versions de la Solution** : les formations techniques ou fonctionnelles ne sont pas couvertes par le présent contrat et devront faire l'objet d'un contrat séparé.

- **Les frais d'adaptation des développements spécifiques du Client** aux nouvelles versions de OnTime OI sauf accord express entre les deux parties.
- **Les travaux de récupération de données** ainsi que tout travail de restructuration, de réorganisation ou de correction d'anomalies diverses concernant les données contenues dans les fichiers du Client.

Tout service non précisément décrit dans le présent contrat ou ses annexes et, à titre d'exemple, les extensions, adaptations ou le développement de nouvelles fonctions qui seraient souhaitées par le Client.

#### **4.19 FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistibles au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Pendant la durée de la force majeure, si l'empêchement est temporaire, l'événement de force majeure suspend pour la partie s'en prévalant, l'exécution de ses obligations, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat (sauf pour l'obligation de payer les sommes contractuelles exigibles à la date de survenance de l'événement de force majeure).

Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résilié et les Parties libérées de leurs obligations, sous réserve de la notification de cette résiliation par la plus diligente des deux Parties. Dans tous les cas, la Partie affectée par la force majeure devra faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'éviter, éliminer ou réduire les causes du retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement invoqué aura disparu.

#### **4.20 NOTIFICATION ET COMPUTATION DES DELAIS**

Toute notification (mise en demeure, compte rendu, approbation ou consentement) requise ou nécessaire en Plateforme du Contrat devra être faite par écrit par mail ou courrier. Sauf disposition particulière dans un article du Contrat, les délais sont comptés par jour calendaire, une semaine comptant six (6) jours ouvrables et cinq (5) jours ouvrés. Tout délai compté à partir d'une notification court à compter de la première tentative de remise au destinataire, le cachet de la Poste faisant foi, ainsi que le récépissé du service de courrier exprès et la date manuscrite sur la lettre remise en main propre. Si une mesure doit être prise ou une notification doit être faite à une date ou date limite particulière et que cette date ne soit pas un jour ouvré, la mesure ou notification en question pourra être reportée au jour ouvré suivant.

#### **4.21 UTILISATION DU NOM DU CLIENT A TITRE DE REFERENCE**

Le Client autorise expressément la Société à utiliser les nom / logo / marques du Client, dans le strict respect de la charte graphique du Client, seulement à titre de référence commerciale, à l'exclusion de tout autre usage qui devra faire l'objet d'une autorisation préalable par le Client.

#### **4.22 CESSION DU CONTRAT**

Le Contrat ne peut faire l'objet d'une cession, totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux, par le Client sauf

- accord écrit et préalable de la Société,
- ou cession du Contrat par le Client au profit d'une société qu'il contrôle ou sous son Contrôle au sens de l'article L.233-3 Code de commerce, sous réserve d'une information écrite en ce sens notifiée de la Société qui vaudra engagement sans restriction ni réserve du successeur de reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligation du Client à l'égard de la Société. Le Client restera solidairement responsable, avec le successeur, du parfait respect des droits et obligation du successeur à l'égard de la Société.

#### **4.23 AUTONOMIE DES STIPULATIONS**

Pour le cas où une disposition quelconque du Contrat viendrait à être jugée nulle ou non écrite par une décision de justice ayant autorité de la chose jugée au principal et passée en force de chose jugée, les parties conviennent de tenter de limiter, autant que faire se peut, la portée de cette nullité de sorte que les autres dispositions contractuelles restent en vigueur et que l'équilibre économique du Contrat soit respecté. Dans cette hypothèse, les parties s'engagent à renégocier de bonne foi, la rédaction d'une nouvelle clause se substituant à la clause ainsi déclarée nulle.

#### **4.24 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Le tribunal de commerce de Paris aura compétence pour se prononcer sur tous les litiges susceptibles de naître entre le Client et la Société relatifs à l'exécution des présentes.

Les Parties s'engagent à procéder à une tentative de conciliation avant tout recours au juge.

## 5 SERVICE INNO'WATCH

### 5.1 DEFINITION DU SERVICE INNO'WATCH

Inno'Watch est un Service proposé par la Société, qui s'appuie sur une solution technologique nommé « OnTime OI » gérant une base de données.

Ce service consiste à réaliser une veille technologique récurrente permettant d'identifier et de qualifier des modifications concernant une solution technologique éditée par une tierce partie (ex : Office 365 par Microsoft). Les changements les plus marquants sont alors communiqués à un panel d'utilisateurs clients, selon plusieurs canaux différents. Les clients peuvent s'ils le souhaitent :

- Créer des rapports concernant les évolutions de la RoadMap éditeur,
- Chercher, filtrer et trier les évolutions de la RoadMap des éditeurs, selon les critères proposés par la Solution.
- Consulter la liste des évolutions selon plusieurs média disponibles
- Suivre la prise en compte de ces évolutions dans leur organisation.

### 5.2 MODALITES PRATIQUES DE LA VEILLE ECOM CS

eCom CS appuie son activité de veille sur une équipe d'experts des solutions surveillées. Cette activité a lieu du lundi au vendredi, pendant les heures ouvrées françaises, hors jours fériés français.

### 5.3 SUBJECTIVITE DES RATINGS ET DES CANAUX

Les évolutions des solutions surveillées sont évaluées de plusieurs manières :

- **Importance fonctionnelle de l'évolution** : Cette importance, évaluée sur une échelle à trois niveaux (1 – importance faible, 2- Importance moyenne, 3 – Importance haute) est subjective. Cette notation indicative permet un filtrage dans l'attention à apporter à chaque évolution côté client.
- **Importance technique de l'évolution** : Cette importance, évaluée sur une échelle à trois niveaux (1 – importance faible, 2- Importance moyenne, 3 – Importance haute) est subjective. Cette notation indicative permet un filtrage dans l'attention à apporter à chaque évolution côté client.
- **Equipes clients présumées impactées par chaque évolution (« Channels»)** : Les «Channels» décrivent un certain nombre de périmètres de responsabilité (fonctionnels ou techniques) généralement constatés chez les clients.
  - L'équipe de veille eCom CS affecte un ou plusieurs «Channel» à chaque évolution, en fonction des périmètres client qui semblent les plus concernés par celle-ci.  
Cette affectation reste subjective, et traduit une vision générale des organisation, par forcément applicables de la même façon à toutes les entreprises.



#### **5.4 LANGUE DE L'ACTIVITE DE VEILLE**

Pour répondre aux besoins des entités internationales, et aux contraintes de langues eCom CS, l'activité de veille est réalisée en anglais uniquement.

#### **5.5 CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ET DE L'APPLICATION INNO'WATCH**

L'utilisation du service Inno'Watch et de la solution associée est liée à la signature par le client d'un contrat de service avec la Société, et à l'acquisition de licences associées.

Le service requière autant de licences que de personnes étant destinataires des publications de l'équipe de Veille, soit par email, ou via la consultation des espaces TEAMS de publication de ces informations.

#### **5.6 CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES & PROPRIETE DES DONNEES**

Les données diffusées par la Société sont de plusieurs natures, dont notamment :

- Les données issues des média publiques (Roadmap publique Microsoft, Communications du Message Center Office 365, Blogs Microsoft, Sources internet diverses).
- Des informations additionnelles produites par la Société (métadonnées, rédactionnels originaux)

Si les informations publiques restent publiques, les informations originales publiées par eCom CS (métadonnées, commentaires, notations, rédactionnels, schémas,...) restent propriété d'eCom CS et ne sont consultables et utilisables que par des utilisateurs sous licence Inno'Watch.

#### **5.7 CONDITIONS DE PARTAGE DES DONNEES**

Le prêt d'identifiants permettant d'accéder à la solution Inno'Watch et à ses données est strictement interdit.

La rediffusion par le client, à titre gracieux ou payant, des informations publiées par INNO'WATCH, tant en interne chez le client, qu'en externe, est strictement interdit.

Une exception sera faite pour les partenaires de la Société qui auront contractualisé le droit de republication, selon des modalités précises spécifiées dans un contrat spécifique.

#### **5.8 UN SERVICE SOUMIS A LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES EDITEURS**

Le service INNO'WATCH repose sur la mise à disposition publique des informations Roadmap de base par le ou les éditeurs surveillés, tant pour permettre l'injection de ces données dans la base de données de la Société, que pour permettre l'analyse de leurs impacts.

En cas de suppression par les éditeurs de cette mise à disposition des informations publiques concernant leur RoadMap produit, la Société ne saurait être tenue pour responsable d'une diminution ou d'une coupure du service de veille. Si cette situation était constatée, et en cas d'impossibilité pour la Société de fournir le service contractualisé, cela entraînerait l'interruption immédiate pure et simple de la facturation, à la date de constat d'une impossibilité durable de délivrer le Service contractualisé.

## **5.9 CHANGEMENT DES MODALITES D'ALIMENTATION EN DONNEES**

En dehors de l'interruption pure et simple de la fourniture des informations, il peut aussi arriver que le ou les éditeurs surveillés changent les modalités selon lesquelles ils proposent les informations concernant leur RoadMap : changement de format de fichier d'export de leur roadmap, suppression du fichier d'export de leur roadmap pour ne diffuser l'information que via une page web, etc...

Ces changements, rarement voire jamais décrits en amont par le ou les éditeurs, peuvent nécessiter un temps d'adaptation côté eCom CS, pour modifier la solution INNO WATCH et la rendre à nouveau capable de prendre en compte les transformations appliquées par le ou les éditeurs.

eCom CS ne saurait être tenu pour responsable d'une diminution ou d'une coupure temporaire ou permanente du service de veille liée à ces changements éditeurs. Si cette situation était constatée, et en cas d'impossibilité pour eCom CS de fournir à nouveau le service contractualisé dans un délai raisonnable, cela entraînerait l'interruption pure et simple de la facturation.

## **5.10 LISTE DES WORKLOADS SUIVIS**

Le Service Inno'Watch permet de suivre les tout ou partie des évolutions d'un grand nombre d'applications Microsoft intégrées dans Microsoft 365 et Office 365, telles que :

- Access
- Admin Center
- Azure AD
- Azure Advanced Threat Protection (ATP)
- Azure Information Protection
- Bookings
- Calendar
- Compliance
- Delve
- Discovery
- Edge
- Excel
- Exchange
- Forms
- Groups
- Intune
- Invoicing
- LinkedIn
- Listings

- Microsoft Cloud App Security
- Mile IQ
- O365 Information Protection
- Office Desktop
- Office Lens
- Office Online
- Office Proplus
- OneDrive for Business
- OneNote
- Outlook
- Planner
- PowerPoint
- Project
- Shift
- SharePoint
- Skype for Business
- StaffHub
- Stream
- Sway
- Teams
- To-Do
- Visio
- WhiteBoard
- Word
- Yammer

Concernant les applications suivantes, l'éditeur gérant des RoadMap distinctes, non exportables, seules les évolutions consistant à les intégrer dans Office 365 sont remontées dans Inno'Watch :

- Flow
- PowerApps
- PowerBI

## **6 CONDITIONS D'UTILISATION**

### **6.1 DUREE DE LA PRESTATION**

Pour la solution Inno'Watch, la prestation est proposée sous la forme d'un abonnement périodique d'un an reconductible, incluant toutes les mises à jour techniques de la solution « OnTime OI » durant la durée de l'abonnement et pour un nombre d'utilisateurs défini par contrat.

Les mises à jour techniques ne concernent que le logiciel « OnTime OI » tel qu'il est constitué au moment de la prise d'abonnement. De nouvelles fonctionnalités du logiciel peuvent faire l'objet de modules supplémentaires pour lesquels un complément d'abonnement et de tarif peut être nécessaire.

### **6.2 RENOUELEMENT**

A l'issue de la période d'abonnement, celui-ci sera renouvelé par tacite reconduction pour une période identique.

### **6.3 RESILIATION**

L'utilisateur est libre de ne pas renouveler celui-ci avant la date d'échéance de son abonnement en cours. Le non renouvellement n'est soumis à aucune indemnité de quelque nature que ce soit, mais il devra être signifié formellement par écrit au moins 30 jours avant la date d'expiration de celui-ci.

En cas de non renouvellement, dans le mois qui suit la fin de l'abonnement, les comptes utilisateurs du client seront désactivés, et les données du Client ne seront plus accessibles si ces dernières n'ont pas été exportées et les comptes utilisateurs seront désactivés.

L'utilisateur peut à tout moment choisir de résilier son abonnement en contactant la Société.

Toute reprise d'abonnement au-delà des trois mois suivant la fin du dernier abonnement, peut entraîner une facturation complémentaire pour récupération de données.

Si l'une des parties méconnaît ses obligations nées du présent Contrat, l'autre Partie peut la mettre en demeure de respecter ses obligations. Dans l'hypothèse où la lettre de mise en demeure reste infructueuse pendant un délai de trente (30) jours, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit.

En cas de résiliation du présent contrat, qu'elle qu'en soit la cause, toutes les sommes dues par le Client à la date d'opposabilité de ladite résiliation devront être réglées au Prestataire.

#### **6.4 REVERSIBILITE**

En cas de résiliation du Contrat par le Client et quelle qu'en soit la cause, le Client pourra demander gratuitement une destruction des données hébergées. Cette demande doit être faite, par lettre recommandée, dans les 90 jours suivant la date de la résiliation.

En cas de demande de remise des données hébergées spécifiques au Client (cas particulier des données gérées dans le Module de Gestion des Evolutions propres au Client), la Société fournira par mail ou sur support numérique exploitable les données du Client sous un format texte ou tableur (lisible sans difficulté). Le choix du format est fait par La Société, cette prestation est facturée 500€ HT.

#### **6.5 RESPONSABILITE DE LA GESTION DES COMPTES**

La Société crée, modifie et supprime les comptes utilisateurs à la demande du Client. Il relève de la responsabilité du Client de faire la demande de création / modification / Suppression des comptes de ses utilisateurs.

## **7 CONDITIONS FINANCIERES**

### **7.1 PRIX – ESCOMPTE**

Le prix est fonction du nombre d'Utilisateurs et des options choisies par le Client sur le bon de commande.

Les prix sont en euros, hors taxes. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la validation de la commande par l'utilisateur.

Toute prestation complémentaire non prévue dans le présent contrat et ses annexes donnera lieu à facturation en sus, sur la base d'un devis accepté par le Client.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

### **7.2 REVISION DU PRIX**

Les prix unitaires par utilisateurs sont fixés au 1er janvier de chaque année pour une mise en application tout au long de l'année civile sans augmentation intercalaire.

Ces tarifs seront éventuellement révisibles annuellement au 1 er janvier de l'année n+1 par rapport à l'année en cours (n) avec une variation maximum calculée selon une formule qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :  $P1 = P0 \times (S1/S0) \times 1,01$

P1 : prix de révision tarifaire pour l'année n+1 (arrondi en l'entier supérieur)

P0 : prix contractuel de l'année n

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date du 1er janvier de l'année en cours (n)

S1 : dernier indice publié à la date de révision au 1er janvier de l'année n+1

En cas d'absence de variation constatée entre des prix de l'année n et n+1, la Société se réserve la possibilité de faire varier les prix au cours de l'année n+2 avec un rattrapage au moyen d'une comparaison des indices Syntec entre l'année n et l'année n+2.

(Cet indice mensuel Syntec est reconnu par le Ministère de l'Économie et des Finances)

### **7.3 FACTURATION**

La facturation est mensuelle le dernier jour du mois. Elle est calculée en fonction du nombre d'utilisateurs maximum, ayant été enregistré dans la solution lors du mois écoulé, et des options choisies par le Client sur le bon de commande.

### **7.4 CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le montant de l'abonnement est réglé au comptant, selon les formules de paiement disponibles (Carte Bancaire, Mandat/Virement, Chèque), sauf autre délai mentionné sur le devis.

La Société adressera la facture correspondante au Client.

Pour la solution Inno'Watch, la période de l'abonnement débute dès l'activation des comptes du Client.

## **7.5 RETARD DE PAIEMENT**

Le défaut de paiement de toutes les sommes dues par le Client, et non acquittées à leurs échéances entraînera de plein droit la facturation d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal sans mise en demeure et à compter du quinzième jour de retard. Une somme de 40 € HT sera facturée au Client pour les frais de recouvrement.

En outre, la Société se réserve le droit, notamment en cas d'incident de paiement, de suspendre l'accès au Service après l'envoi d'une mise en demeure par mail ou courrier restée sans effet pendant une durée de trente (30) jours. Les frais de rétablissement du Service seront à la charge du Client. Ces frais sont de : 150 € HT. En cas de suspension de l'accès au Service, les obligations financières du Client ne seront pas éteintes. Si, après un délai de quinze jours, la mesure de suspension reste sans effet, ou en cas de retards de paiement répétés, la Société pourra procéder à la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article "RÉSILIATION"..

## **8 DONNEES PERSONNELLES**

### **8.1 SECURITE ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES**

La Société ne traite techniquement les données du Client que pour rendre le Service, à l'exclusion de tout autre usage, au profit de la Société.

Conformément à la GDPR, les données personnelles sont stockées et traitées par la Société (et son sous-traitant hébergeur) sur des serveurs situés exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne et ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union Européenne.

La Société s'engage à assurer la sécurité et la protection de la confidentialité des données personnelles du Client afin notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

Conformément à l'art.33.2 du Règlement UE 2016/679, la Société s'engage à informer le Client sans délai de toute "violation" de données personnelles (accès non autorisé, copie non autorisée, corruption des fichiers de données personnelles, etc.) dont il aurait connaissance, à charge pour le Client d'en informer :

- l'autorité de contrôle dont il dépend,
- les personnes concernées quand cette violation "est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés".

Dans le cadre de la fourniture du ou des services, la Société collecte des données personnelles des Clients et notamment les données suivantes :

- Adresse email,
- Prénom,
- Nom des contacts Client

Les données relatives à la gestion des données personnelles des Clients sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés, soit trois ans après la collecte ou le dernier contact avec le Client ou l'Utilisateur.

La Société peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires.

### **8.2 RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client est seul propriétaire des données personnelles, qui sont traitées grâce au Service pour son compte. L'ensemble des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, etc.) doivent être exercés par ces personnes directement auprès du Client, La Société s'engageant à se conformer à toute instruction écrite de la part du Client à cet égard.

Conformément à la législation européenne et française sur la protection des données personnelles avant toute utilisation de la Plateforme ou du Service par le Client et pendant toute la durée du Contrat, le Client garantit à la Société :

- qu'il a collecté et qu'il traite les données personnelles de manière licite, loyale et transparente, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et dont le



Client déclare avoir dument informé les personnes concernées. En conséquence, les obligations de déclaration préalable liées au traitement de ses données personnelles auprès d'une autorité de contrôle sont à sa charge exclusive et le Client garantit à la Société y avoir procédé;

- qu'il est seul responsable du traitement des données personnelles qu'il collecte, saisit ou traite à l'occasion de son utilisation du Service;
- qu'il détermine seul les finalités et les moyens du traitement de ses données personnelles opéré notamment par l'usage du Service.

En conséquence, il appartient au Client, préalablement à l'usage du Service, de vérifier que le traitement de données personnelles demandé à la Société est conforme à la finalité et aux moyens du traitement de données personnelles mis en œuvre par le Client, de sorte que la Société ne puisse voir sa responsabilité incriminée à ce titre, sur quelque fondement que ce soit. Dans le cas contraire, le Client s'engage à relever et garantir la Société, sans restriction ni réserve, de toute conséquence notamment pécuniaire mise à la charge du Prestataire.

Le Client reconnaît que les données personnelles divulguées par lui sont valides, à jour et adéquates ;

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à la Société les données de personnes tierces sans leur consentement.

En vertu du Décret n°2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne, le Client est informé que l'hébergeur du Site a l'obligation de conserver pendant une durée d'un an à compter du jour de la création des contenus, pour chaque opération contribuant à la création d'un contenu :

- L'identifiant de la connexion à l'origine de la communication ;
- L'identifiant attribué par le système d'information au contenu, objet de l'opération ;
- Les types de protocoles utilisés pour la connexion au service et pour le transfert des contenus ;
- La nature de l'opération ;
- Les date et heure de l'opération ;
- L'identifiant utilisé par l'auteur de l'opération lorsque celui-ci l'a fourni.

En cas de résiliation du contrat ou de la fermeture du compte, l'hébergeur doit également conserver durant un an à compter du jour de la résiliation du contrat ou de la fermeture du compte les informations fournies lors de la souscription d'un contrat (Commande) par le Client ou lors de la création d'un compte, à savoir :

- Au moment de la création du compte : l'identifiant de cette connexion ;
- Les nom et prénom ou la raison sociale ;
- Les adresses postales associées ;
- Les pseudonymes utilisés ;
- Les adresses de courrier électronique ou de compte associées ;
- Les numéros de téléphone ;
- Le mot de passe ainsi que les données permettant de le vérifier ou de le modifier, dans leur dernière version mise à jour.

Chaque ordinateur connecté au réseau Internet dispose d'une adresse IP. Dès lors qu'un Client navigue sur le Site, La Société collecte l'adresse IP du Client afin d'analyser le trafic sur le Site et de contrôler l'activité du Client sur le Site afin de s'assurer que celui-ci ne procède pas à des actes susceptibles de porter atteinte aux Conditions Générales de Vente figurant sur le Site.

Enfin, conformément à la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ainsi qu'un droit d'opposition pour motifs légitime au traitement de leurs données collectées et traitées par La Société, en contactant directement La Société à l'adresse email suivante : [contact@ecom-cs.com](mailto:contact@ecom-cs.com)

Conformément à l'article 40-1 de la Loi Informatique et Libertés, La Société respectera les directives données par tout Client relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. En l'absence de telles directives, La Société fera droit aux demandes des héritiers telles que limitativement énoncées à l'article 40-1, III de Loi Informatique et Libertés.

## **9 MISES A JOUR LOGICIEL**

Le client bénéficiera, au titre du contrat et/ou de ses renouvellements successifs, des mises à jours des logiciels.